

Quelle qualité de l'eau de consommation en Languedoc-Rousillon ?

Plus de 96% des cours d'eau sont pollués par des pesticides, les nitrates posent également des problèmes dans les régions agricoles ... Nos ressources en eau sont en mauvais état mais qu'en est-il de l'eau de consommation en Languedoc-Rousillon ?

Rappelons que l'eau du robinet est en France l'un des aliments les plus contrôlés. L'Agence Régionale de Santé (ARS) du Languedoc-Rousillon vient de publier le [bilan des ressources en eau potable](#). Cette agence recouvre les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales. Les paramètres surveillés sont les paramètres microbiologiques et chimiques (nitrates, pesticides, arsenic ...)

Même si la situation est satisfaisante pour la grande majorité des habitants, il existe tout de même des dépassements des seuils de qualité de l'eau dans plusieurs communes. En effet, **en 2012 un total de 430 non-conformités chimiques et de 834 non-conformités bactériologiques ont été observés soit pour environ 7% des prélèvements réalisés.**

Pour le **paramètre nitrate**, dans 10,8% des cas, les nitrates ont été mesurés à des concentrations dépassant 15 mg/L, c'est à dire pour environ 313 000 personnes. Rappelons que la norme sanitaire pour ce paramètre est de 50 mg/L et que ce seuil a été dépassé ponctuellement pour plus de 10 000 personnes et en continu pour seulement 2 600 personnes. Il est important de préciser que pour l'alimentation des bébés, il est conseillé de ne pas dépasser 10 mg/L.

Concernant le **paramètre pesticides**, dans 9,1% des cas, des pesticides ont été détectés, c'est à dire dans l'eau alimentant environ 264 000 personnes ! Rassurez-vous, pour 65.6% des personnes touchés par cette pollution, les limites réglementaires (0.1 µg/L) n'étaient pas dépassées. Cependant pour 33.0% des personnes, les limites étaient dépassées ponctuellement et pour 1,5% des personnes les dépassements sont permanents. L'agence précise que "les valeurs sanitaires" n'ont jamais été dépassées.

Enfin, un dernier paramètre chimique a été étudié, la **teneur en arsenic**, un élément toxique qui se retrouve dans l'eau potable. Cet élément a été retrouvé dans l'eau alimentant environ 25 700 personnes. Pour 1 800 personnes, le dépassement de la limite (10 µg/L) était ponctuel mais pour 5 700 personnes, le dépassement de la limite était permanent.

Toutes ces non-conformités ont conduit à la mise en place de dérogations de 2 à 3 ans pour les teneurs élevées en nitrates (Commune de Le Cailar), en arsenic (Commune de St Jean du Gard), en Antimoine (Communes de Laval Pradel et de Laval et Molbosc), en pesticides (Communes de Villeneuve lès Maguelone, Montblanc, Estagel et Trilla) et en Composés Organiques Volatils (Ville de Perpignan). Notons d'une part que pour la ville de Perpignan, il s'agit d'une seconde dérogation et que d'autre part les dérogations sont plus nombreuses pour les pollutions par les pesticides.

Grâce au kit d'analyse [Bilan Pesticides Eau](#) de [Kudzu Science](#), vous pouvez désormais contrôler vous-même la qualité de votre eau de consommation et savoir si celle-ci représente un risque pour la santé de votre famille.